

## DECLARATION FSU CTA du 6 décembre 2012

Nous sommes en période transitoire, dans l'attente de la loi d'orientation, dans l'attente d'une ambition forte pour l'école. Une ambition en termes d'objectifs de réussite pour tous, mais aussi d'amélioration du quotidien des enseignants, des CPE, des CO-PSY et des élèves. Nous soulevons les problèmes depuis plusieurs mois dans toutes les instances et les personnels s'impatientent. S'ils ont supporté une rentrée difficile préparée par le Ministre Chatel et le précédent gouvernement, ils ne comprennent pas pourquoi les décisions simples qu'ils espéraient ne sont toujours pas prises, les laissant en difficulté pour exercer leur métier au quotidien. Ils attendent la rupture promise.

Certes, le Ministre Vincent Peillon a tenu à donner des signes d'apaisement : dialogue social renoué au moins dans sa forme, témoignage de considération envers une Profession attaquée et stigmatisée par le pouvoir précédent, mesures telles que l'abrogation du décret sur l'évaluation, allègement du service des stagiaires, abandon de la réforme des GRETA, créations de postes ... L'Education Nationale et l'avenir de la jeunesse ont été réaffirmées priorités nationales.

Mais, parce qu'il a fait également le choix de ne remettre en cause aucune des réformes et aucun des dispositifs contestés (socle commun, LPC, réforme des lycées, de l'orientation, ECLAIR...), cette rentrée difficile est aussi de l'entière responsabilité de l'actuel Ministre.

**Pour le 1<sup>er</sup> degré**, cette future loi d'orientation devrait traiter de :

- ▲ la baisse des effectifs par classe souhaitée par 81% des enseignants ayant répondu à l'enquête nationale lancée en octobre par le SNUipp-FSU ;
- ▲ la scolarisation des enfants de moins de trois ans en prenant en compte la spécificité de cette tranche d'âge dans des classes à effectifs réduits, en ville comme à la campagne, avec des conditions adaptées, tant au plan matériel que pédagogique, accompagné d'une formation initiale et continue spécifiques, et des horaires en cohérence avec les rythmes spécifiques des enfants de cet âge ;
- ▲ le « plus de maîtres que de classes », ce qui implique l'arrêt des suppressions de postes et un recrutement d'enseignants à la hauteur des besoins ;
- ▲ la reconstruction des RASED, de l'éducation spécialisée et de l'éducation prioritaire, totalement démembrés ces 5 dernières années, qui passe par le recrutement de personnels qualifiés, par l'augmentation des départs en formation spécialisée, par le choix d'affecter des budgets éducatifs plus importants et par la réaffirmation de la mission d'aide au service de la réussite de tous les élèves ;
- ▲ la reconstruction du potentiel de remplacement, en partant du constat que des absences restent non remplacées dans les écoles et que des élèves demeurent souvent sans enseignant ;
- ▲ une formation initiale et une formation continue à la hauteur des enjeux du métier d'enseignant ;
- ▲ l'accompagnement des élèves handicapés, avec les moyens humains nécessaires, qui passent par des emplois statutaires pérennes et la mise en place d'une formation qualifiante, quel que soit le handicap. Une réflexion et une prise en charge des « dys » doit aussi être engagée ;
- ▲ du temps de décharge supplémentaire pour la direction et le fonctionnement de l'école et pour le travail en équipe.

**Collège** : Le ministre avait annoncé une simplification du LPC. En fait il n'en est rien, il s'agit uniquement d'une simplification de l'attestation. Les 7 compétences, domaines et items demeurent. Rien n'est donc résolu et le LPC « simplifié » n'est pas une réponse satisfaisante à la nécessité de rendre plus explicite la notation des élèves. Le LPC doit être supprimé, tout comme la note de vie scolaire et une remise à plat du DNB est nécessaire. L'urgence au collège n'est pas la création d'une école du socle ou de réseaux du socle, contrairement à ce que certaines

organisations appellent de leurs vœux. La nécessaire articulation entre le CM2 et la Sixième doit être conçue dans le respect des cultures professionnelles du primaire et du collège et avec le souci de la cohérence du second degré. Il faut néanmoins améliorer la liaison primaire collège (tout comme la liaison collège lycée). Des temps d'échange et de concertation avec les équipes pluriprofessionnelles sont indispensables, dans le service des personnels. La réponse à la difficulté scolaire n'est pas dans la création d'une nouvelle structure, qu'aucune étude ni recherche n'a validé. Les programmes scolaires des premier et second degrés doivent être mis en cohérence, des formations communes pourraient être organisées. Le SNES s'opposera à la création d'un cycle CM2 6<sup>ème</sup>, à des échanges de service entre PE et PLC, à la polyvalence des enseignants du second degré, et à la mise en place d'un conseil pédagogique commun premier degré second degré.

**Réforme de la voie technologique :** La réforme Chatel de l'enseignement technologique industriel, imposée en dépit de 2 avis négatifs du CSE, a été conçue pour répondre à des impératifs budgétaires et imposer aux élèves un modèle unique d'acquisition des connaissances et compétences. Le traumatisme causé aux enseignants des disciplines STI a été amplifié par une formation qualifiée d'inconsistante par quasiment tous les enseignants concernés. Alors que les personnels demandent l'abandon de cette réforme, le ministre l'accélère en imposant un changement de discipline aux forçeps, sans concertation et sans cadrage national sur les équivalences disciplinaires ! La FSU rappelle son attachement à la voie technologique et à ses spécificités. Elle continue d'exiger l'abandon de la réforme STI2D et STL. Elle revendique l'ouverture de discussions pour une autre réforme de la voie technologique. Au niveau académique, nous demandons la tenue d'une FPMA ou un GT spécifique pour étudier l'ensemble des situations des professeurs de STI.

**Réforme des lycées :** Son application arrive à son terme. Elle conduit à une destruction importante de l'enseignement. La notion de classe est éclatée. Les groupes sont multipliés, les effectifs d'élèves sont toujours surchargés et l'accompagnement personnalisé (souvent classe entière) est inefficace. La déréglementation des services (remise en cause de l'heure de première chaire, majorations de service pour effectifs faibles ; cours payés en HSE ; etc.) entraîne une souffrance au travail. La réforme débouche sur le métier empêché et la perte de sens de ce qui est fait au quotidien. Le Snes, porteur d'un projet global et ambitieux, continue d'agir auprès du ministère pour une remise à plat immédiate de la réforme du lycée et pour une autre réforme.

**LV :** Les nouvelles épreuves orales du baccalauréat posent problème car elles doivent avoir lieu « dans le cadre de la formation habituelle de l'élève ». L'égalité de traitement des élèves est ainsi remise en cause ainsi que le caractère national du baccalauréat. L'organisation interne de l'épreuve repose sur les équipes et alourdit considérablement leur charge de travail.

Nous demandons des épreuves terminales et cadrées nationalement, assurant l'égalité sur tout le territoire, et n'imposant pas une surcharge de travail aux personnels et qu'en tout état de cause, l'épreuve de compréhension orale - qui doit avoir lieu selon les textes au cours du deuxième trimestre - puisse avoir lieu au troisième trimestre. Nous demandons que le rectorat prenne toutes les mesures quant à l'organisation matérielle des épreuves, dans l'intérêt des élèves et des personnels.

**CO-Psy :** Les projets de régionalisation de l'orientation, confirmés par le gouvernement, mettent en danger l'ensemble du système éducatif. En effet, l'objectif affiché d'adéquation des formations proposées avec les besoins du marché du travail régional sont en totale opposition avec le projet que porte la FSU. Nous ne voulons pas d'une orientation scolaire qui évoluerait du projet personnel de l'élève vers les besoins des entreprises... Par ailleurs, en sortant les CIO de l'Education Nationale, les COPSY et DCIO seraient utilisés à la gestion des jeunes demandeurs d'emplois, la mission d'orientation dans les établissements reposant de plus en plus sur les professeurs principaux.

**Emplois Avenir Professeur :** Pour la FSU, ces emplois ne correspondent pas à ce que doivent être des pré recrutements, même si dans les projets de texte le recrutement serait piloté par le Rectorat, les activités de ces EAP ne viendraient pas en substitution des missions exercées par les enseignants et la priorité serait donnée à la

formation dans l'organisation de l'emploi du temps des jeunes. A ce jour, alors que ni décret, ni circulaire, ni contrat type ne sont parus, que le rôle du Rectorat n'est donc pas clairement précisé, il n'est pas question que les CA délibèrent sur ces recrutements comme certains chefs d'établissements le demandent déjà, sur consigne d'ailleurs du Rectorat ! D'une manière générale la délibération en la matière ne porte pas sur le principe du recrutement mais bien sur l'accord à la signature d'un contrat précis. Curieuses conceptions du dialogue social et du débat démocratique ! C'est pourquoi nous demandons que les chefs d'établissements retirent cette question des CA et dans l'attente, la FSU appelle les représentants des personnels à voter contre le principe du recrutement. Par ailleurs, nous demandons un cadrage national, ou à défaut académique des activités de ces nouveaux personnels dans les établissements.

**Lycées professionnels :** Alors que la Voie Professionnelle a subi une véritable transformation depuis sa rénovation de 2007, les 3 chantiers de la refondation de l'école, du budget 2013 et de l'acte 3 de la décentralisation laissent des questions en suspens pour le SNUEP-FSU.

Le tout CCF sera-t-il abandonné ? La ventilation des indemnités de CCF par les proviseurs peut-elle devenir transparente pour les collègues grâce à la généralisation du principe contradictoire entre les PLP et leur hiérarchie et ce dans tous les EPLE ? De véritables grilles annuelles rétablies ?

La carte des formations va-t-elle encore se réduire dans la voie Professionnelle à la rentrée 2013 avec toutes les incidences sur les conditions de travail et de vie des PLP notamment dans l'industriel ! Les collègues sont exsangues !

Certaines secondes professionnelles industrielles se résument-elles à devenir la première marche d'un contrat d'apprentissage ? Qu'en est-il des conditions de réussite des apprentis quand ils sont mixés au niveau V et IV avec des élèves en formation initiale ? Qu'en sera-t-il si de surcroît on y ajoute des adultes relevant de la FTLV ?

A toutes ces questions, alors que 17% du corps des PLP titulaires a disparu au niveau national en 6 ans, alors que des SEP et des LP ont été supprimés dans l'académie (on peut penser notamment à Brioude et Ste Florine sans oublier Maurice Guyot), alors que les HSA ont doublé au détriment des postes et de la revalorisation du point d'indice, alors que les collègues sont bloqués loin de leur famille depuis des années, à toutes ces questions il est temps de répondre.

La Voie Professionnelle, comme les PLP et les autres personnels qui œuvrent jour après jour à la réussite des élèves dans les Segpa, les EREA, les SEP et les LP, la Voie Professionnelle mérite enfin considération et respect !

**EPS et sport scolaire :** La FSU est préoccupée par 3 domaines.

Tout d'abord les **postes** et plus largement **l'emploi**. Le SNEP s'inquiète de la précarisation de notre profession. En effet sur les 3 dernières années la baisse des postes de TZR (environ 40 postes) s'est traduite par une augmentation proportionnelle des non titulaires (dont 200 heures en AFA). Nous serons donc très attentifs au maintien, osons le développement, du potentiel de postes EPS.

En EPS, ce sont autant de forfait AS qui ne seraient pas remis en cause. Dans un contexte où les conditions de travail se sont largement dégradées, ce serait protéger, voire améliorer, notre capacité pédagogique au service de tous les élèves. L'augmentation des effectifs, dans notre discipline, n'est pas sans poser des problèmes de sécurité dans certaines activités comme l'escalade ou la natation ..., pour n'en citer que 2. Ce qui peut engendrer dans les établissements un abandon du potentiel éducatif, car il y a des limites éthiques à notre adaptation pédagogique.

Le deuxième point que le SNEP souhaite aborder est celui de la certification. Des textes importants concernant l'évaluation de l'EPS au BAC et au DNB sont parus pendant les vacances scolaires d'été, pour une application officielle à la rentrée scolaire 2012. Une bonne partie de la profession s'est vue à la rentrée, dans l'impossibilité de les mettre en œuvre, tant pour des raisons liées à l'insuffisance récurrente d'installations sportives, que pour des raisons liées à l'inadéquation de ces textes avec les projets pédagogiques et les programmations particuliers à chaque établissement. Il s'agirait pour l'heure que la profession soit entendue et respectée.

Enfin, le SNEP prend acte que notre ministre s'engage à l'écriture d'un décret confirmant les 3 heures d'animation du sport scolaire dans le service de tous les enseignants d'EPS, Nous pensons que c'est une légitime et digne reconnaissance de notre engagement professionnel sur le sport scolaire.

Il nous faut aller au-delà. Le SNEP est porteur d'un projet appelé « *Manifeste pour l'Éducation physique et sportive* ». Celui-ci sera soumis au débat critique le plus large possible de la profession. L'objectif est bien que l'EPS et le sport scolaire soient mieux pris en compte et différenciés dans le système éducatif, que notre métier soit bien un métier de conception et que nous puissions l'exercer dans de bonnes conditions.

Parce qu'il porte l'idée que tous les élèves sont éducatifs, le SNEP entre en campagne pour l'EPS, le sport scolaire, le métier. C'est notre message Madame le Recteur pour une véritable refondation de l'école.



**Déclaration au CTA du 6 décembre 2012:  
Une rentrée dans les pas de l'ancien ministre**

**Mme le Recteur,**

Un constat s'impose toujours plus nettement aux yeux des personnels de l'Education Nationale. La rentrée 2012 est dans la continuité de la politique imposée par le précédent ministère.

La rentrée 2012 s'est faite avec le maintien de 12 850 suppressions de postes au niveau national et 255 postes supprimés dans l'académie.

La circulaire rédigée par M. CHATEL ancien ministre de l'Education Nationale a été maintenue dans sa quasi totalité.

C'est à ce titre que les contre réformes des lycées ont été maintenues : outre les disparitions d'heures d'enseignement la contre réforme des lycées conduit à la multiplication du CCF comme c'est déjà le cas en LP. Cela est vrai pour les personnels enseignants de langue mais aussi pour les personnels enseignants de la filière STL... Les CCF remettent en cause le caractère national et anonyme des épreuves et conduisent à un alourdissement inacceptable des tâches des enseignants.

Pour les personnels contractuels, la mise en place de la CDisation ne règle pas tout, loin s'en faut. De nombreux personnels n'ont finalement pas accès au CDI. Pour d'autres, comme ceux des GRETA, la CDisation est synonyme de la misère. On veut leur imposer un CDI à 70 % et donc un revenu mensuel d'environ 800 euros. Nous le disons très clairement, c'est indigne et c'est la raison pour laquelle FO a demandé que cette question soit mise à l'ordre du jour.

Nous continuons à demander un véritable plan de titularisation des contractuels.

Pour les stagiaires, même si quelques améliorations ont été apportées, FO continue à dénoncer les conséquences de la Masterisation, qui obligent les stagiaires à disposer d'un bac +5 et en plus à valider le CLES 2 et le C2i2e.

En créant une nouvelle catégorie d'emplois précaires, à savoir les emplois d'avenir professeur (EAP), le ministre de l'Education Nationale reconnaît implicitement que la mastérisation est un désastre pour les étudiants issus de famille à faibles revenus.

La FNEC-FP-FO ne peut que s'étonner, par ailleurs, de la méthode utilisée par le rectorat qui consiste à chercher à faire avaliser ces mesures en consultant les CA avant le CTA.

Les orientations du projet de loi dit de « refondation de l'école » ont été présentées par le Ministre de l'EN le 12 novembre aux fédérations syndicales. Elles confirment les craintes que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer à plusieurs reprises.

Il confirmerait et renforcerait le socle commun de compétences.

Des initiatives fleurissent semble t-il aux quatre coins de l'Académie.

Des professeurs des Ecoles nous ont alertés dans l'ALLIER et dans le CANTAL. En Haute Loire, département expérimental, des projets sont en cours d'élaboration.

Les informations dont nous disposons d'ores et déjà indiquent clairement les enjeux. Sous couvert d'arguments pédagogiques la mise en place du socle commun a comme but ultime de dynamiter le statut des différents personnels et en particulier de remettre en cause les obligations de services (temps de travail des personnels). Et on voudrait nous faire croire que l'école du socle répond à un souci pédagogique de liaison CM2 – 6ème ?

La vérité est tout autre. Au nom des « compétences », on casse les garanties statutaires propres à chaque corps d'enseignant. On flexibilise les personnels et leurs horaires de service, on réalise des économies de postes.

Et demain, tout le monde serait interchangeable. Une vue de l'esprit ? Certainement pas quand on constate qu'aujourd'hui déjà, l'administration contraint des professeurs de collège et de lycée à enseigner des matières qui ne sont pas les leurs.

Là-encore, la FNEC-FP-FO tient à faire de part de son total désaccord sur la forme et sur le fond. Comment comprendre que lorsque FO demande la convocation d'un CTSD sur cette question nous ne puissions pas être entendus ?

Pour ce qui des lycées professionnels, la carte des formations professionnelles serait arrêtée et pilotée par les régions sur la base d'une convention rectorat- région qui ferait courir les plus graves menaces quant à l'existence des lycées professionnels et mettrait en péril les diplômes nationaux qui constituent une base essentielle des conventions collectives.

De plus, en créant des secondes de détermination en lieu et place des secondes professionnelles, le ministère de l'E.N. organise la déprofessionnalisation de l'enseignement professionnel et donc la déqualification des formations.

L'orientation scolaire et les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) seraient transférés aux régions, les conseillers d'orientation psychologues (COP) verraient leurs missions et leurs obligations de service passer pour partie sous la tutelle des régions sur la base d'une convention rectorat/région. FO, avec plusieurs organisations syndicales du 2d degré, ne peut l'accepter.

Les contrats d'objectifs tripartites (établissement, collectivités, rectorat) pour le second degré et les projets éducatifs locaux pour le 1er degré accéléreraient la marche à la territorialisation de l'Education nationale.

Ce projet entend par ailleurs substituer aux cours d'enseignement artistique, des « parcours d'éducation artistique et culturelle » fondés sur un partenariat avec les collectivités locales et les associations.

Concernant les rythmes scolaires, nous ne reviendrons pas ici sur les inquiétudes des personnels dont nous nous sommes fait l'écho à de nombreuses reprises. Vous le savez, les enseignants ne veulent pas du travail le mercredi, ils ne veulent pas de la double tutelle Education nationale / collectivité territoriale. Ils veulent rester fonctionnaires d'Etat.

Nous souhaitons réagir aux annonces faites par le Président de la république devant le congrès des maires de France. Apparemment, le chef de l'Etat emprunte la voie de la sagesse en déclarant que la réforme s'étalerait sur 2 ans. Mais en laissant toute latitude aux communes quant à l'application de la réforme, il instaure l'inégalité de traitement généralisée, inégalité de traitement entre communes « riches » et communes « pauvres », inégalité de traitement entre les écoles dont le fonctionnement varierait selon leur localité d'implantation, inégalité de traitement pour les personnels enseignants et pour les personnels territoriaux. Irait-on vers une école territorialisée dans la République des territoires en lieu et place de l'école publique laïque dans la République une et indivisible ?

Dans le meilleur des cas, les déclarations du chef de l'Etat vont créer un immense désordre.

En conclusion à FO nous revendiquons

- **l'arrêt de la masterisation et le retour à un recrutement bac+3**
- **le retour à des dispositifs de type IPES, MI/SE ... permettant aux étudiants d'avoir des ressources financières afin de devenir enseignants.**
- **Dans l'immédiat nous demandons que tout soit fait pour que la validation du CLES et du c2i2e n'entrave la titularisation d'aucun stagiaire.**
- **L'abandon du projet de transfert de la carte de la formation des lycées professionnels ainsi que l'abandon de la mise en place d'une seconde de détermination dans les LP**
- **L'arrêt immédiat de la mise en place du socle commun de compétences.**
- **Le maintien des CIO dans l'Education Nationale et le maintien du statut des personnels d'orientation comme fonctionnaire d'Etat.**

Le Ministre doit entendre les revendications des personnels. Ces projets sont contradictoires aux attentes des enseignants. Aucun consensus ne s'est réalisé ni sur le projet de loi, ni sur les rythmes scolaires. Le bon sens voudrait que ces projets soient abandonnés et que s'ouvrent enfin de vraies négociations.

Au lieu de cela M. PEILLON veut passer en force puisqu'il entend mettre ces deux projets de loi au CSE de l'Education Nationale le 14 décembre.

C'est pourquoi, Mme le Recteur, FO souhaite déposer plusieurs avis et les soumettre au cours du CTA.



## Déclaration préalable au CTA du 06 novembre 2012

Le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de l'Education nationale ont tous les trois affirmé que l'Ecole était une priorité et souhaité une refondation de notre Ecole.

A l'UNSA Education, nous partageons cette volonté de refonder et d'améliorer notre système éducatif bien malmené depuis plusieurs années.

Nous prenons acte des signes positifs envoyés en ce qui concerne la volonté réelle de dialogue avec les organisations syndicales, l'attribution de moyens supplémentaires, le retour de La formation professionnelle des enseignants au sein d'une Ecole de formation, la création d'un conseil supérieur des programmes, l'affirmation d'une continuité école/collège et du socle commun.

Cependant, de nombreuses interrogations demeurent. Elles concernent notamment la direction d'école, les RASED, l'avenir de la voie professionnelle qui ne peut se limiter à un bac pro 3 ans, la situation des C.O.P., l'absence d'avancée pour les voies générales et technologiques du lycée, les crédits LOLF et les crédits de fonctionnement des services qui vont encore diminuer.

Pour l'UNSA Education, la refondation ne peut pas simplement consister à avoir des postes en plus. Elle doit agir plus profondément pour construire une Ecole plus juste qui sorte du fonctionnement élitiste actuel. Il faut s'appuyer sur des personnels formés, reconnus comme des professionnels de l'Education. Pour le moment nos collègues se sentent à l'écart de cette refondation. Ils ~~se~~ <sup>inquiètent</sup> sont très et attendent avec impatience de connaître réellement quelle sera l'organisation de leur temps de service liée au passage à quatre jours et demi

Dans le **second degré**, les effectifs surchargés et l'insuffisance notoire des moyens de remplacement impactent fortement les conditions de travail.

Concernant l'évaluation des langues vivantes au baccalauréat général et technologique nous tenons à rappeler que nous sommes attachés à une évaluation juste des élèves et exigeons de faire en sorte que les épreuves se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Aussi, nous demandons :

- La mise en place d'une banque nationale des sujets,
- L'indemnisation du temps de travail supplémentaire lié à ces épreuves sur la base de l'indemnisation des épreuves orales du baccalauréat,

Le SE UNSA a saisi le ministre par courrier pour lui faire part de ses revendications dans ce domaine

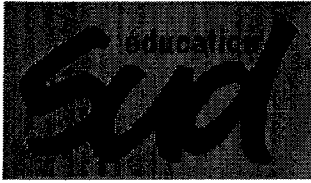


Concernant la voie professionnelle UNSA EDUCATION continuera de revendiquer la mise en œuvre d'un véritable parcours 4 ans de proximité. Pour cela, il faudra créer des CAP en nombre suffisant et une formation post-seconde bac pro d'un an, en BEP ou CAP dans chaque établissement. Quoi qu'il en soit, la réussite des élèves et la sécurisation des parcours passent par une offre diversifiée de proximité. Pour nous, il est nécessaire, sur cette question, qu'existent un dialogue rénové et une meilleure cohérence sur les territoires dans le cadre d'un service public d'enseignement professionnel national

**Dans le premier degré**, A cette rentrée, la situation des écoles maternelles n'est pas satisfaisante à plusieurs endroits avec notamment des effectifs élevés dépassant souvent les 28 élèves par classe.

Depuis le début de l'année scolaire l'état du remplacement est lui aussi préoccupant rendant des conditions de travail difficiles pour certains de nos collègues. S'ajoute enfin la question de la Direction d'école qui doit absolument évoluer comme le démontre la large enquête menée par le SE-Unsa auprès des directeurs. Leur malaise évolue maintenant vers de la souffrance au travail.

En conclusion, nous souhaitons réaffirmer lors de ce CTA la nécessité d'un dialogue ouvert et constructif entre les différents partenaires de l'Ecole pour pouvoir avancer et participer à la construction de l'Ecole de demain. L'UNSA Education s'efforcera d'y prendre toute sa place avec l'objectif d'améliorer la réussite des élèves ainsi que les conditions de travail des personnels.



## Déclaration liminaire au CTA du 06/12/12

En dépit de l'alternance politique résultant des dernières élections présidentielle et législatives, la rentrée dans l'éducation a été celle voulue par l'ancienne majorité, avec un acharnement intact à détruire le système éducatif au mépris de ses acteurs que sont les élèves, leurs familles et les personnels.

La nouvelle majorité a bien pris quelques mesures pour tenter de remédier à la souffrance des acteurs de l'éducation ; citons par exemple :

- ✚ attribution de 1000 postes dans le 1<sup>er</sup> degré au niveau national dont 25 pour l'académie – soit quand même 70 postes supprimés en préélémentaire et élémentaire
- ✚ réduction limitée du temps de présence des professeurs stagiaires en classe – pour exemple 3h hebdomadaire en moins dans le 2<sup>nd</sup> degré, soit 15h en présentiel, ce qui fait quand même encore près de 3 fois plus qu'avant la mastérisation
- ✚ retour à la possibilité à la fin du Master 1 de passer le concours, l'année de M2 devenant l'année de stage pour les lauréats – sans remettre en cause par ailleurs l'ineptie de la mastérisation
- ✚ retrait de la réforme managériale de l'évaluation des enseignants

Ajoutons à cela beaucoup d'effets d'annonce et de communication autour de la refondation de l'école, de la concertation, des rythmes scolaires, des créations de postes et autres.

Mais sont maintenus l'essentiel des lois d'injustice scolaire, de dégradation des conditions d'accueil des élèves, de dégradation des conditions de travail des personnels, d'extension de la précarité avec les emplois d'avenir, de profilage des postes au détriment de la transparence du mouvement de mutation des personnels, d'évaluations et de sanctions contre les désobéisseurs, de fichages et livrets en tout genre.

La rentrée prochaine sera celle de cette nouvelle majorité. Ceux qui en attendent beaucoup risquent fort d'être déçus.

Sud éducation continuera quant à lui à défendre aux côtés des collègues ses revendications pour un Service public d'éducation à même de promouvoir une école démocratique et émancipatrice dans l'intérêt des élèves, de leurs famille et des personnels.

**Avis N° 1 commun FO- FSU :**

Les représentants des personnels du comité technique académique de CLERMONT FERRAND, réunis le 6 décembre 2012, se prononcent contre le transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales, contre la modification des missions des personnels en ce qui concerne l'orientation et contre le transfert aux Régions de la gestion des formations professionnelles (du CAP au BTS l'enseignement).

**Avis voté à l'unanimité : 10 POUR (FO, FSU, SUD, UNSA)**

---

**Avis N° 2 commun FO-FSU :**

Constatant que la réforme des rythmes scolaires ne recueille pas le consensus nécessaire, qu'il ne saurait y avoir un traitement inégalitaire pour l'Ecole de la République Laïque sur le territoire de la République et que cette réforme entraînerait l'augmentation du temps de présence des enseignants alors que leurs salaires sont bloqués depuis trois ans, les représentants des personnels du CTA de CLERMONT, réunis le 6 décembre, demandent l'abandon du projet actuel de réforme sur les rythmes scolaires.

**Vote : 6 POUR (FO, FSU), 4 abstentions (SUD, UNSA)**

---

**Avis N°3 présenté par la délégation FO :**

Constatant que les garanties statutaires propres à chaque corps d'enseignant sont remises en cause, en particulier leurs horaires de service, avec l'école du socle, les représentants des personnels du CTA de CLERMONT FERRAND, réunis le 6 décembre 2012, se prononcent pour l'arrêt immédiat de sa mise en place.

**Vote : 2 POUR (FO), 5 abstentions (FSU, SUD), 3 CONTRE (UNSA)**

---

**Avis N° 4 présenté par la délégation FO :**

Après la mise en place des CCF (Contrôle en Cours de Formation) à très grande échelle dans l'enseignement professionnel, on assiste à la généralisation du CCF dans les lycées. Le CCF conduit à la dislocation des diplômes, comme diplômes nationaux anonymes et ponctuels, et à un alourdissement des conditions de travail des enseignants. Les représentants des personnels de l'Académie de CLERMONT se prononcent pour l'abandon des CCF. Cela signifie que toutes les épreuves, notamment les épreuves orales de langue, doivent être organisées comme des épreuves anonymes ponctuelles en fin d'année scolaire.

**Vote : 7 POUR (FO, FSU, SUD), 3 abstentions (UNSA)**

---

**Avis 4 BIS présenté par FO :**

Les représentants FO du CTA de CLERMONT, réunis le 6 décembre, se prononcent contre les emplois d'avenir professeur car ils risquent de présenter un danger pour les emplois des personnels contractuels et titulaires.

**Cet avis n'a finalement pas été soumis au vote du CTA mais sera mis dans le compte rendu du CTA du 6 décembre 2012 et transmis au ministère.**



**Déclaration de l'UNSA Education**  
**concernant le point 5 du CTA du 06 décembre 2012**

L'UNSA Education se félicite de l'harmonisation des régimes indemnitaires entre les personnels de la filière AENES et leurs collègues ITRF travaillant dans les EPLE.

**COMME QUOI C'EST POSSIBLE !**

Par contre, pour les personnels ITRF des services académiques, **LE COMPTE N'Y EST PAS !**

Pourtant la circulaire du 19 juin 2012 du Ministère de l'Education est claire : « *Il convient donc de basculer en PPRS le régime indemnitaire des personnels ITRF de la filière laboratoire, sur la base d'un montant moyen correspondant, pour l'ensemble de l'année 2012, à l'équivalent d'IAT ou d'IFTS délégué au coefficient 5. Pour les autres personnels de catégorie B et C appartenant déjà à la filière recherche et formation et exerçant en services académiques, vous veillerez à appliquer un régime indemnitaire cohérent, à égalité de grade, avec celui appliqué aux anciens personnels de laboratoire en EPLE de catégorie B et C, devenus récemment personnels de recherche et formation.* »

**Le Rectorat doit appliquer la consigne ministérielle !**

L'UNSA Education revendique :

Pour les personnels de catégorie C, la suppression de la différence de 11.56 euros mensuels (204.18 – 192.62) pour les adjoints techniques échelle 3 à 5 et donc le versement de **204.18 euros minimum**.

Pour les techniciens de classe normale et de classe supérieure, le versement de 4079.57 euros annuels (4080.57 moins 1 euro, pour ne pas être au taux exceptionnel et ainsi respecter le décret n°86-1170 du 30 octobre 1986 et l'arrêté de la même date), soit **339.96 euros mensuel** (4079.57 divisé par 12 mois).

Pour les techniciens de classe exceptionnelle, le versement de **357.43 mensuel** ( $357.43 \times 12 = 4289.16$  qui est inférieur au montant maximum annuel toujours en application de l'arrêté du 30 octobre 1986) pour assurer l'harmonisation avec leur collègue technicien travaillant dans les EPLE.

Pour les personnels ITRF de catégorie A des services académiques, une revalorisation des régimes indemnitaires (PPRS) pour atteindre au **minimum** l'équivalent des taux moyens interministériels. (pour ceux qui n'y sont pas encore)

L'UNSA Education se pose, aussi, des questions :

A la lecture du tableau PPRS pour les personnels ITRF des services académiques, le SNPTES-UNSA constate que presque systématiquement le régime indemnitaire versé est défavorable. Est-ce que le Rectorat tient compte que la majorité des ITRF des services académiques de catégorie A et B, touchent en plus la Prime de Fonctions Informatiques (PFI). Si oui, le Rectorat doit le dire. La PFI est une prime liée à la fonction au même titre que d'autres primes pour d'autres catégories de personnels, à ce titre, les personnels ITRF informaticiens ne doivent pas être pénalisés et pouvoir prétendre aux mêmes augmentations précisées dans la dernière circulaire ministérielle.

**Mais Quid des personnels ne la touchant pas !**

De plus, le SNPTES-UNSA rappelle qu'il est contre l'individualisation des régimes indemnitaires. Sur **quel(s) critère(s)**, le Rectorat se base pour faire des différenciations de PPRS au sein d'un même grade. Par exemple, la PPRS des adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe (E5) varie de 192.62 à 235.96 euros mensuels. De même, pour les IGE 2<sup>ème</sup> classe et les IGR 2<sup>ème</sup> classe. Pour quelles raisons ?